

Rapport de développement durable 2013 de Gaz Métro

ANNEXE 2 - RAPPORT DU SALAIRE DE BASE DES HOMMES ET DES FEMMES PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES

Les tableaux suivants illustrent le salaire de base du personnel par catégories d'emplois ainsi que la répartition des hommes et des femmes selon les différentes classes salariales.¹

ÉCHELLES SALARIALES - PERSONNEL SYNDIQUÉ - SEPB (BUREAU) ²					
CLASSES	MINIMUM	MAXIMUM	FEMMES	HOMMES	TOTAL
1	18,38\$	22,97\$	0	0	0
2	22,21\$	26,80\$	0	0	0
3	24,50\$	29,10\$	4	4	8
4	26,80\$	30,63\$	31	13	44
5	28,03\$	32,47\$	96	50	146
6	29,87\$	34,46\$	60	45	105
7	33,31\$	37,91\$	43	64	107
TOTAL			234	176	410

* Note : Les stagiaires et le personnel étudiant ne sont pas inclus dans ce tableau.

Les progressions sont automatiques et annuelles. De façon générale, il faut cinq ans à une personne pour passer du minimum au maximum de l'échelle salariale des emplois syndiqués SEPB (bureau).

ÉCHELLES SALARIALES - PERSONNEL SYNDIQUÉ - CSN					
CLASSES	MINIMUM	MAXIMUM	FEMMES	HOMMES	TOTAL
1	33,31\$		24	178	202
2	28,61\$		4	10	14
3	29,66\$		0	1	1
4	30,83\$		1	3	4
5	31,00\$		0	1	1
6	31,21\$		4	17	21
7	31,57\$		6	7	13
8	33,18\$		0	1	1
9	33,23\$		0	24	24
10	33,43\$		0	3	3
11	34,73\$		2	29	31
12	34,73\$	37,19\$	0	57	57
13	36,20\$		1	17	18
14	37,19\$		0	12	12
15	37,77\$	38,28\$	1	15	16
TOTAL			43	375	418

Pour la majorité des postes, la rémunération est fixe et la progression, annuelle. Pour les autres postes, la progression se fait en fonction de l'expérience et de la formation de la personne. Dans ce type d'emploi, on compte entre douze et dix-huit mois pour qu'une personne progresse du minimum au maximum de l'échelle salariale des emplois syndiqués CSN.

¹ Un écart est observable entre le nombre d'employés et d'employées de bureau présenté dans le rapport de développement durable 2013 de Gaz Métro et la présente section puisque les données n'ont pas été extraites au même moment et que nous avons apporté des corrections rétroactivement.

² Syndicat des employées et employés professionnels et de bureau.

ÉCHELLES SALARIALES - PERSONNEL SYNDIQUÉ – SEPB (CATÉGORIE REPRÉSENTANTS)					
CLASSES	MINIMUM	MAXIMUM	FEMMES	HOMMES	TOTAL
A	37,23\$	44,01\$	3	2	5
B	40,30\$	47,57\$	9	24	33
TOTAL			12	26	38

Les progressions sont automatiques et bisannuelles. De façon générale, il faut quatre ans à une personne pour progresser du minimum au maximum de l'échelle salariale des emplois syndiqués SEPB (catégorie Représentants).

ÉCHELLES SALARIALES - CADRES SPÉCIALISÉS					
CLASSES	MINIMUM	MAXIMUM	FEMMES	HOMMES	TOTAL
A	25,38\$	38,07\$	13	0	13
B	30,46\$	45,68\$	25	4	29
C	35,99\$	53,99\$	69	86	155
D	41,07\$	61,60\$	53	60	113
E	46,15\$	69,22\$	1	10	11
F	50,76\$	76,14\$	1	1	2
TOTAL			162	161	323

ÉCHELLES SALARIALES - CADRES GESTIONNAIRES					
CLASSES	MINIMUM	MAXIMUM	FEMMES	HOMMES	TOTAL
C	35,99\$	53,99\$	21	46	67
D	41,07\$	61,60\$	12	20	32
E	46,15\$	69,22\$	12	36	48
F	50,76\$	76,14\$	7	16	23
TOTAL			52	118	170

Pour les cadres tant gestionnaires que spécialisés, la progression dans l'échelle est liée à deux facteurs. Le premier est la performance, qui est mesurée par un processus formel d'évaluation de rendement annuel. Le deuxième est le ratio dans la classe salariale : plus il est faible, plus importantes sont les augmentations salariales. À l'inverse, un ratio plus élevé entraîne des augmentations salariales moindres.

Les postes des membres de la direction sont rémunérés en fonction d'une analyse comparative de la rémunération de postes équivalents sur le marché. Cette analyse est faite annuellement.